

**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale de la Roche Guyon**

Surface totale aménagée : 350 ha 80a 50 ca

-

Surface retenue pour la certification : 316ha48a34ca

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	316,48
4	-
5	-
6	91,27

Réseau de conservation	Surface (ha) <i>Données de l'aménagement</i>
Îlot de sénescence	6.91 ha (soit 2.18 %)
Îlot de vieillissement	12.95 ha (soit 4.09%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	19.8 ha (soit 6,27%)
Milieux ouverts associés à la forêt	14.09ha classés HSY Espaces semi-ouverts (soit 4.45%)
Mares	0.0928 ha 0.57 ha pour les zones tampon
Surface totale réseau de conservation	34.20 ha (10,8%)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
1. PERIMETRE	3
2. BILAN DES DIFFERENTES VALEURS PRESENTES SUR LA FORET : HVC POTENTIELLES	4
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales.....	4
2.2. Type 4 : Forêt de protection (autres que périurbaines)	9
2.3. Type 5 : Périmètre de protection des captages d'eau immédiats et rapprochés.....	9
2.4. Type 6 : Valeurs culturelles.....	10
3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI	10
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (179 ha) :	11
3.2. Type 6 : valeurs culturelles	13
3.3. Synthèse des HVC :	15
4. AUTRES ELEMENTS	18
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	18
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	18
4.3. Réseau de conservation.....	18
4.4. Espèces invasives.....	18

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de la Roche-Guyon. Il se base sur la méthodologie définie par Ile-de-France Nature pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par deux tableaux, pour le suivi des indicateurs forêt et pour le suivi des Hautes Valeurs des Conservations (HVC), et de plusieurs cartes annexes.

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'Agence pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Le document d'aménagement inclus des parcelles agricoles (parcelles forestières 32, 33, 34), qui sont actuellement soumises au régime forestier mais en cours de distraction (délibérations 22-019 ; 23-025).

L'ancien périmètre certifié n'intégrait pas ces parcelles dans la mesure il ne s'agissait pas de parcelles forestières et ce choix est reconduit. Celles-ci représentent une surface de 32,2678ha.

La parcelle 31 fait également partie de cette délibération mais une partie seulement va faire l'œuvre d'une distraction, qui correspond à un milieu ouvert associé à la forêt, qui reste dans le périmètre de l'aménagement, et qui est pour le moment géré par l'Agence. Pouvant intégrer le réseau de conservation, il a été décidé de garder la parcelle forestière 31 entièrement dans le périmètre certifié, ce qui reprend le périmètre de 2017.

De plus, des soumissions récentes ou en cours ont à prendre en compte :

- Soumission de parcelles forestières nouvellement acquises : délibérations 22-019 ; 23-025, en cours de soumission, trois parcelles cadastrales représentant 5,4445 ha au Nord-Est de la forêt. Hors périmètre de l'aménagement, celles-ci ne font pas partie du périmètre certifié mais pourront être intégrées après soumission au régime forestier et intégration au document d'aménagement.
- Soumission de parcelles satellites en parquet boisées : délibération 21-112. L'arrêté de soumission a été signé en 2023 et les parcelles sont déjà intégrées au périmètre de l'aménagement et donc du périmètre certifié.

Enfin, une ligne électrique aérienne traverse la forêt de la Roche-Guyon dans sa partie Ouest, sur une emprise de 0,3750ha environ (15m x 250m). La gestion de cette emprise a été confiée par convention à RTE. C'est pourquoi il a été décidé de retirer du périmètre certifié cette emprise.

Ainsi, le périmètre total certifié est de **316ha48a34ca** d'après le SIG.

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

La forêt de la Roche Guyon n'est pas concernée par les valeurs de protection de la ressource en eau ou autre type de protection (comme les éboulements). Seules les valeurs environnementales et culturelles seront donc détaillées ici.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La forêt de la Roche-Guyon est couverte par deux Zones Spéciales de Conservations (ZSC) et plusieurs Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I sur une surface totale de 193 ha.

Les informations utilisées pour définir les valeurs environnementales sont issues de deux études naturalistes commandées par l'Agence :

- Auddicé 2019 ; *Prairies de la Côte aux Chiens (Val d'Oise), Suivi Flore habitats*
- Ouest'Am 2021 ; *Inventaires de la faune vertébrée de la forêt régionale de la Roche-Guyon*

HVC systématiques

Sont décrites dans cette partie les valeurs devant obligatoirement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation selon FSC®.

a. ZNIEFFs type 1

- **Bois de la Roche : 110001804**

- Habitat déterminant :

- Forêts mixtes de pentes et ravins, 41.4 (parcelles 12 et 18)

- Flore déterminante : *Polystichum setiferum* (Forssk.) (*Polystic à soies*), pas d'information confirmant la présence de cette espèce.

- **Bois du Parc : 110020035**

- Habitats déterminants :

- Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides 34.32 → Parcelles 19, 31 (étude Auddicé)

- Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 34.4 → Parcelle 19 (étude Auddicé 2019)

- Pâtures mésophiles 38.1 → Parcelle 31 (étude Auddicé 2019)

- Flore déterminante :

- Plusieurs espèces de flore typique des pelouses calcicoles ont pu être observées sur les parcelles 19 et 31 (Auddicé, 2019)

- De plus, le *Lithospermum purpureocoeruleum* (*Grémil bleu pourpre*) a été localisé dans l'aménagement sur les parcelles 19, 20, 21, 22 et historiquement 28 et 30, pas seulement limité aux pelouses calcicoles.

Cette espèce est liée aux ourlets basophiles typiquement dans l'association à *Trifolium medium* et *Geranium sanguineum*. Elle se trouve généralement dans les haies et broussailles sur terrains calcaires.

- Orthoptères : *Platycleis tessellata* (Decticelle carroyée) → pas d'information confirmant la présence de cette espèce.
- Oiseaux : *Lanius collurio* Linnaeus (Pie grièche écorcheur) vu en 2017 (voir aménagement p.35), pas revu en 2021. L'étude Ouest Am émet l'hypothèse que l'espèce a disparue du site. Les prochains inventaires devront être vigilants à la réapparition potentielle de l'espèce.
- Reptiles : *Zootoca (Lacerta) vivipara* (Lézard vivipare) → n'a pas été constaté lors de l'étude faunistique de 2021 (Ouest'Am 2021)

- **Coteau de Roconval : 110020034**

- Habitats déterminants :

Prairies calcaires subatlantiques très sèches 34.33

Pelouse calcaires subatlantiques semi-aride 34.32

Lisières (ou Ourlet) forestières thermophiles 34.4 (voir ZNIEFF bois du Parc)

→ Aucune étude ne permet de confirmer la présence de ces habitats sur le coteau. Cependant, il se pourrait que ces habitats soient présents dans un état de conservation très dégradé. Des études complémentaires ponctuelles ou une nouvelle concertation spécifique avec des parties prenantes pourrait permettre de confirmer cette hypothèse.

b. Zone Natura 2000

- **Coteaux et boucles de la Seine / FR1100797**

- Habitats prioritaires :

Les habitats prioritaires présents sur le site sont ceux déjà décrits précédemment pour les ZNIEFFs. Cette zone sera donc prise en compte en même temps que les ZNIEFFs.

- Flores prioritaires :

Pas d'espèce de flore prioritaire.

- Faunes prioritaires :

Groupe des invertébrés : pas d'information confirmant la présence d'espèce invertébrées

Groupes des Mammifères :

Rhinolophus hipposideros (*Petit rhinolophe*)

Rhinolophus ferrumequinum (*Grand rhinolophe*)

Myotis bechsteinii (*Murin de Bechstein*)

La présence de ces espèces a été confirmée en 2021. La carrière de Longueville (parcelle 30) ressort comme un habitat de plusieurs de ces espèces mais le reste de la forêt peut aussi être habitat : certaines espèces ont pu être contactées en parcelle forestière (parcelle 10). Plusieurs territoires de chasse ont aussi été identifiés. (Ouest'Am, 2021)

L'espèce suivante n'a pas été contactée lors des inventaires :

Myotis myotis (*Grand Murin*)

- **Vallée de l'Epte francilienne et ses affluants / FR1102014**

- Habitats prioritaires

La zone Natura 2000 s'étend sur moins d'un hectare sur le périmètre certifié.

Les habitats prioritaires et la faune prioritaire sont en majeure partie pris en compte dans la zone Natura 2000 des Coteaux et boucles de la Seine.

HVC additionnelles

Sont décrites dans cette partie les autres valeurs présentes sur la forêt.

Habitats

D'autres habitats ont été identifiés comme habitats patrimoniaux ou communautaires dans l'aménagement forestier :

a. Habitat d'intérêt prioritaire

Formation herbeuse sèche semi-naturelles à faciès d'embuisonnement : Parcelles 19-30-31 ?

b. Habitats d'intérêt communautaires :

- Mégaphorbiaie (*Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*) : parcelle 30 : mare de Longeville
- Ranunculion aquatilis : parcelle 22 : mare de Saint François

Ces deux habitats sont caractéristiques des eaux stagnantes. Les mégaphorbiaies sont des végétations prairiales installées sur des sols engorgés en permanence et peuvent subir des inondations temporaires. Elles colonisent les bordures de cours d'eau, les lisières forestières humides. La plupart du temps, l'habitat est dominé par un petit nombre d'espèces. Notons que ce cortège d'espèces varie selon le niveau trophique et le degré d'éclairement.

Une autre mare forestière, qui n'abrite pas d'habitats communautaires, a été identifiée dans l'aménagement en parcelle 20 : Mare de Vieille rivière.

c. Autres habitats particuliers

Des habitats rocheux potentiellement cavernicoles sont observables au niveau des fronts de taille des anciennes carrières de Longeville, st François et carrière Bézu (parcelles 22, 23 et 30). Des travaux de réouverture des carrières et fronts de tailles ont été réalisés en hiver 2005-2006. L'extraction de la pierre a aménagé des fronts de tailles pouvant mesurer plus de 10 mètres de haut. Les fissures et autres cavités générées par ces carrières sont sources d'habitats patrimoniaux pour les chiroptères identifiés dans l'étude de 2021 (*Ouest'Am 2021*). Au sein de la forêt, ces habitats particuliers ne sont pas couverts de protection. En tant qu'habitats rocheux identifiés dans le document d'objectif du « site N2000 n°FR2300152 de Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents », nous les considérons comme des habitats potentiels pour l'hibernation des Chiroptères et donc remarquables.

Patrimoine floristique :

Diverses espèces de flore remarquable ont été identifiées sur la forêt de la Roche-Guyon. Beaucoup d'entre-elles ont été identifiées dans le paragraphe précédent étant espèces prioritaire ou déterminantes de zone Natura 2000 ou ZNIEFF.

On peut citer en complément les sites d'Orchidées remarquables en parcelle 19, dont l'habitat a déjà été identifié dans le paragraphe précédent, font l'objet d'une protection au titre de la Directive Habitat (n°31.82).

Patrimoine faunistique : (Ouest'Am, 2021)

a. Amphibiens

Nom français	Nom latin	Bibliographie	2021-2022	Liste rouge France	Directive Habitats Annexe 2	Protection nationale	ZNIEFF Ile de France
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>		x	LC		Art.2	
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>		x	LC		Art. 3	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>		x	LC		Art. 2	
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>		x	LC		Art. 5 et 6	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>		x	LC		Art. 3	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>		x	LC		Art. 3	

LC : Préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : En Danger (pas de liste rouge régionale en Ile de France)

Les six espèces observées n'ont à ce jour jamais été répertoriées sur le site. Toutes sont protégées, mais aucune n'a de valeur patrimoniale particulière. Le site ne présente que peu d'habitats favorables à la reproduction des amphibiens du fait de l'état des mares (envasement).

b. Reptiles

Nom français	Nom latin	Bibliographie	2021-2022	Liste rouge France	Protection nationale	Directive Habitats Annexe 2	ZNIEFF Ile de France
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	1997		LC	Art. 2		X
Lézard des souches	<i>Lacerta agilis</i>	1997		NT	Art. 2		X
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	1997	X	LC	Art. 2		
Lézard à deux raies	<i>Lacerta bilineata</i>	1997	X	LC	Art. 2		
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	1997		LC	Art. 3		X
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>		X	LC	Art. 3		
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	1997	X	VU	Art. 2		X

LC : Préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable (pas de liste rouge régionale en Ile de France)

La vipère péliade, classé « Vulnérable » sur la liste rouge France, a été contactée lors des inventaires. Espèces pour laquelle les enjeux sont forts, elle a été vue sur l'allée menant à l'arboretum, allée Beauregard.

c. Mammifères

NOM VERNACULAIRE	NOM SCIENTIFIQUE	Bibliographie	2021-2022	Liste rouge France (2017)	Directive Habitats Annexe 2	Protection nationale
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	2005		LC		
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	2019	x	LC		
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	2005		LC		
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>		x	LC		
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	2005		LC		
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	2020	x	LC		
Crocicide bicolore	<i>Crocicidura leucodon</i>	2005		NT		
Crocicide musette	<i>Crocicidura russula</i>	2005	x	LC		
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	2005	x	LC		Art.2
Fouine	<i>Martes foina</i>	2005		LC		
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	2005		LC		Art.2
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	2005	x	NT		
Lérot	<i>Eliomys quercinus</i>	2005		LC		
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	2014	x	LC		
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	2005	x	LC		
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	2005		LC		
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	2005	x	LC		
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	2014	x	LC		
Souris grise	<i>Mus musculus</i>		x	LC		
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	2005	x	LC		

LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi-menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger ; NA : Non applicable

Les dix espèces vues sont communes en Ile-de-France et en France, seul l'Écureuil roux est protégé à l'échelle nationale.

d. Chiroptères

Nom vernaculaire	Nom latin	Bibliographie	2021-2022	Liste rouge France (2017)	Liste rouge Ile-de-France (2017)	Directive Habitats Annexe 2	Protection nationale
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastellus barbastellus</i>		x	LC	CR	X	Art. 2
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>		x	LC	VU	X	Art. 2
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>		x	LC	CR	X	Art. 2
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>		x	LC	LC		Art. 2
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>		x	LC	NT	X	Art. 2
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>		x	LC	DD		Art. 2
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>		x	LC	EN		Art. 2
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		x	VU	NT		Art. 2
Noctule de Leisler	<i>Noctula leisleri</i>		x	NT	NT		Art. 2
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>		x	LC	DD		Art. 2
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		x	LC	LC		Art. 2
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>		x	LC	EN	X	Art. 2
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	2014	x	NT	NT		Art. 2
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>		x	LC	LC		Art. 2
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>		x	NT	NT		Art. 2
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>		x	NT	VU		Art. 2
	<i>Myotis sp.</i>	2014	x	-	-		
	<i>Plecotus sp.</i>	2014	x	-	-		

LC : Préoccupation mineure ; NT : quasi-menacé ; VU : vulnérable ; EN : En Danger ; DD : données insuffisantes

Parmi les espèces qui ont été inventoriées dans l'étude, les espèces suivantes n'apparaissent pas dans la liste des espèces prioritaires des zones Natura 2000 ou la liste des espèces déterminantes des ZNIEFF qui s'étendent sur la forêt de la Roche-Guyon et pour lesquels les enjeux de conservation sont forts :

- Barbastelle d'Europe, enjeux de conservation particulièrement forts à l'échelle régionale

- Murin de Daubanton
- Sérotine commune

Ces espèces sont des espèces forestières qui peuvent trouver gîtes dans des arbres-habitats.

e. Oiseaux nicheurs

Près de 60 espèces d'oiseaux ont été recensées lors des inventaires de 2021. Les espèces nicheuses (probables, potentielles, confirmées) pour lesquelles les enjeux de conservations sont forts (statut sur la liste rouge supérieur à « vulnérable ») et qui font partie de la directive Oiseaux ou déterminante de ZNIEFF :

Pic mar, Pic noir (Préoccupation mineure), Pic épeichette (pas inscrite dans la directive Oiseaux)

- o Localisation : forêt

Le maintien des gros bois à cavités isolés ou en îlots seront les garants du maintien d'une population diversifiée de pics en forêt de la Roche Guyon. Il convient également de favoriser le maintien de bois sénescents sur pied à l'intérieur des parcelles forestières exploitées.

Le maintien d'arbres vivants-habitats et du bois mort faisant déjà partie de la gestion de la forêt dans le cadre de sa certification, aucune mesure de gestion supplémentaire n'est à mettre en place.

Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) : occupe des vieilles futaies ou boisements entrecoupés de clairières.

- o Localisation : forêt

Nous pouvons conserver des milieux accueillants pour ces deux espèces en maintenant des vieilles futaies (îlots de vieux bois) et des clairières de pelouses. La Bondrée apivore utilise les milieux ouverts pour son alimentation et a été contactée en parcelle 31.

Un doute sur le niveau d'enjeux concernant les espèces suivantes est à lever :

- Chardonneret élégant
- Alouette des champs
- Fauvette des jardins
- Verdier d'Europe
- Bruant jaune
- Linotte mélodieuse
- Tarier platre

2.2. Type 4 : Forêt de protection (autres que périurbaines)

Non concerné

2.3. Type 5 : Périmètre de protection des captages d'eau immédiats et rapprochés

Non concerné

2.4. Type 6 : Valeurs culturelles

La forêt régionale de la Roche Guyon est entièrement couverte (à +de 85 %) au titre des sites classés pour son caractère scientifique et pittoresque.

HVC systématique

Non concerné

HVC additionnelle

Classements

Site classé « vallée de l'Epte » 303 ha

Site inscrit « Vexin français » 48 ha

Monument historique inscrit « église Saint Léger » d'Aménu-court 3.37 ha

Vestiges archéologiques

Plusieurs sites archéologiques ont été confirmés (carte 18 de l'aménagement) :

Réseau de tranchées, de la 2nde guerre mondiale

Carrière et vestige de maison de carriers

A noter, une voie romaine le long de la forêt communale (hors propriété régionale)

D'autres vestiges seraient présents mais doivent être confirmés :

Camp romain parcelles 17

Différentes anomalies topographiques notamment p2, 5, 6, 14, 16, 19, 20, 21 (LIDAR)

Ces vestiges ont été ou restent encore à mettre en valeur. Il est important de les signaler car il s'agit de sites fugaces qui, s'ils ne sont pas relevés, disparaîtront avec le temps, faisant disparaître une partie de l'histoire de cette forêt.

Autres valeurs culturelles :

Arboretum :

Sur la parcelle identifiée « ARBO » est implanté depuis 1986 un arboretum ouvert au public représentant l'Île de France dans sa géométrie et dans le choix des essences plantées. Il est connu des locaux mais aussi des touristes venant visiter la Roche Guyon et son château. Identifié dans les guides touristiques, cet arboretum participe à la notoriété de la forêt régionale de la Roche Guyon.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de la Roche-Guyon. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4). Des détails et explications sont disponibles par catégorie de HVC ci-après pour les HVC présentes sur la forêt (1/3 et 6).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales :

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe 2

Les Hautes Valeurs de conservations retenues sont :

- **ZNIEFF Bois de la Roche et zone Natura 2000 : GUYON-R HVC1 3 01**
 - Habitat : Forêts mixtes de pentes et ravins 41.4 (41,38 par le CBNBP)
 - Flore : *Polystichum setiferum* (Forssk.) : cette espèce n'a pas été revue sur le site lors des derniers inventaires et n'est apparemment plus présente.
 - ➔ Seul l'habitat des forêts mixtes de pentes et ravin parcelles 12 et 18 caractérise cette HVC.
 - ➔ Localisation de la HVC : Parcelles 12 et 18
 - ➔ Menace : bouleversement de l'habitat par des coupes forestières trop brutales
 - ➔ Mesure de gestion : Aménagement forestier avec la SMCC en favorisant la diversité des essences
 - ➔ Suivi : Contrôle du respect des mesures de gestion en lien avec l'aménagement forestier, avec une fréquence annuelle (diagnostic de l'EA et martelage), à chaque passage en coupe de la parcelle.

 - **ZNIEFF Bois du Parc et zone Natura 2000 : GUYON-R HVC1 3 02**
 - Habitats :
 - Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides 34.32 → Parcelles 19 et 31
 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 34.4 (hors périmètre certifié)
 - Pâtures mésophiles 38.1 (hors périmètre certifié)
 - Flore :

La flore présente est caractéristique des pelouses et coteaux calcaires (*Astragalus monspessulanus*, *Campanula glomerata*, *Helianthemum oelandicum*, *Orobranche teucarii* Holandre, *Libanotis pyrenaica*, *Sesliria caerulea*). Leur habitat est donc présent dans le périmètre certifié au niveau des pelouses de parcelle 19 et 31. C'est également le cas de la gentiane d'Allemagne et du *Galeopsis* à feuilles étroites. Ces espèces seront conservées et suivies à travers leur habitat : les pelouses.
- Seul le Grémil pourpre-bleu (*Buglossoides purpurocaerulea*) est présent dans le peuplement forestier au niveau des parcelles 19, 20, 21, 22, 28, 30.
- Faune : les trois espèces dans la fiche ZNIEFF citées n'ont pas été identifiées lors des derniers inventaires (étude du SPN et extraction CETTIA).

En revanche une partie de la faune patrimoniale identifiée précédemment en HVC additionnelle utilise les milieux ouverts, en particulier les pelouses comme la vipère péliade ou la bondrée apivore. Ces espèces seront conservées et suivies à travers leur habitat : les pelouses.

→ Les enjeux caractérisant cette HVC sont :

- Les pelouses calcaires (parcelles 19 et 31)
- Le Grémil pourpre bleu (parcelles 19, 20, 21, 22, 28, 30)

→ Localisation de la HVC : Parcelles 19,20,21,22,28,30,31

→ Menaces :

- Pelouses calcaires : Une fermeture du milieu avec l'installation de ligneux
- Grémil pourpre : Bouleversement du milieu forestier

→ Mesure de gestion :

- Pelouses calcaires : Un entretien de la zone par fauche tardive en octobre, avec export des produits de fauche, avec une fréquence annuelle
- Grémil pourpre : mise en place de la SMCC, respect des cloisonnements lors des exploitations

→ Suivi :

- Pelouses calcaires : veiller à la bonne exécution des travaux d'entretien
- Grémil pourpre : bon respect des cloisonnements lors des passages en coupe

• **Mares intra forestières de Longeville et de Saint François : GUYON-R HVC1-3 03**

Mares intraforestières (18 Charetalia hispidae, 28B Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae et 55D Ranunculion aquatilis,)

Ces 2 mares principales de la forêt ont fait l'objet ces dernières années de travaux de restauration. La mare de Longeville a été restaurée en hiver 2005-2006 et celle de St François en 2006.

- Localisation : parcelles 22 et 30
- Menaces : Un assèchement des mares, une fermeture du milieu par le développement du végétal et un non-respect des zones tampon lors des exploitations.
- Mesure de gestion : Plan de gestion des travaux d'entretien, un bon entretien de la zone avec du faucardage ou du débroussaillage des berges pour éviter une fermeture du milieu, des travaux peut être fait tous les 3-4 ans.
- Suivi : Un suivi visuel de l'habitat et un déclenchement des travaux si nécessaire.

• **Chiroptère ou Barbastelle : GUYON-R HVC1-3 4 (en attente des résultats du PNR)**

- Localisation : forêt et carrières
- Menace : La suppression de gros bois mort ou dépérissant, suppression de son habitat
- Mesures de gestion : Présence d'arbres vivants-habitants à conserver, présence des ilots de vieux bois, maintien du bon état des carrières
- Suivi : Un suivi annuel du nombre d'arbres habitats, à chaque passage en coupe de la parcelle : maintien des arbres habitats et respect des ilots de vieux bois

- **Oiseaux nicheurs : Pics (pic mar, pic noir) et bondrée apivore : GUYON-R HVC1-3 5**
 - Localisation : forêt et carrières
 - Menace : La suppression de gros bois mort ou dépérissant, suppression de son habitat
 - Mesures de gestion : Présence d'arbres vivants-habitants à conserver, présence des ilots de vieux bois
 - Suivi : à chaque passage en coupe de la parcelle du maintien des arbres habitats, et respect des ilots de vieux bois

3.2. Type 6 : valeurs culturelles

La carte en annexe 3 présente les HVC de type 6.

- **Arboretum : GUYON-R HVC6 01**

Sur la parcelle identifiée « ARBO » est implanté depuis 1986 un arboretum ouvert au public représentant l'Île de France dans sa géométrie et dans le choix des essences plantées. Il est connu des locaux mais aussi des touristes venant visiter la Roche Guyon et son château. Identifié dans les guides touristiques, cet arboretum participe à la notoriété de la forêt régionale de la Roche Guyon.

- Localisation : Parcelles : ARBO, 12,30 ha
- Menaces : Disparition et non considération dans la gestion de l'arboretum, diminution des travaux d'entretien, développement des espèces exotiques envahissantes.
- Mesures de gestion : Plan de gestion spécifique à l'arboretum
- Suivi : cartographie et un bon entretien de la zone à travers des travaux annuels (broyages, fauches et tailles)

- **Tranchées défensives de la 2eme guerre mondiale : GUYON-R HVC6 02**

Ancienne ligne de défense ou d'exercices des troupes allemandes protégeant le quartier général du Général Rommel installé dans les caves du château de la Roche.

- Localisation : parcelles 1.
- Menaces : Passage des engins lors des exploitations forestières sur la parcelle. Disparition sous le couvert végétal.
- Mesures de gestion : Classé en hors sylviculture dans l'aménagement forestier, Réouverture du milieu si nécessaire.
- Suivi : Un contrôle du respect des mesures de gestion lors d'un passage en coupe d'une parcelle voisine

- **Les carrières : GUYON-R HVC6 03**

Les carrières de Longueville, de St François et Bézu (P22-23-30) nécessitent un entretien régulier pour éviter la fermeture du milieu et la lignification des fronts de taille.

Les ruines des maisons de carriers et le petit pont devront être surveillés pour détecter toutes traces de détérioration et altération par le temps.

- Localisation : parcelle 22,23 et 30
- Menaces : Fermeture du milieu et végétalisation du front de taille
- Mesures de gestion : Nettoyage de la zone tous 4-5 ans selon le développement du végétal, entretien de la clôture en hursus tout autour de la carrière
- Suivi : un contrôle visuel de la zone et de la clôture est fait de façon annuelle

- **Potentiel HVC : camp romain : GUYON-R HVC6 04**

La présence de ruines de camp romain n'a pas été confirmée dans le processus de rédaction de l'aménagement ni via la concertation. La présence d'une potentielle valeur culturelle voire d'une HVC implique une adaptation des mesures de gestions dès aujourd'hui. Les périmètres identifiés au LIDAR ont été matérialisés sur le terrain et retirés des martelages.

- Localisation : parcelle 6,14,17,18,19,21 (voir la carte 18 archéologie de l'aménagement forestier)
- Menaces : Passage des engins lors des exploitations forestières sur la parcelle
- Mesures de gestion : Identification des zones dans l'aménagement et matérialisation sur le terrain, aucuns passages d'engins dans les périmètres identifiés
- Suivi : Un contrôle du respect des mesures de gestion lors d'un passage en coupe des parcelles

3.3. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
GUYON-R_HVC1-3_01 Bois de la Roche ZNIEFF 1 et N2000 <i>Forêts mixtes pentes et ravins</i>	<i>Habitat : 12 et 18</i>	28,7	Stable sur pente	Bouleversement de l'habitat par des coupes forestières trop brutales	Aménagement forestier avec la SMCC en favorisant la diversité des essences	Fiche de martelage	A chaque passage en coupe de la parcelle	Objectif : Maintien de la continuité du couvert forestier Traitement en irrégulier pratiqué
GUYON-R_HVC1-3_02 Bois du Parc ZNIEFF 1 et N2000 <i>Pelouses calcaires</i>	19, 20, 21, 22, 28, 30, 31 <i>19 et 31</i>		Bon état	Une fermeture du milieu avec l'installation de ligneux	Fauche tardive	Surface fauchée à l'automne	Annuelle	Objectif : Maintien du milieu ouvert
<i>Grémil pourpre bleu</i>	19, 20, 21, 22, 28, 30		Présent État non connu	Bouleversement du milieu forestier	Mise en place de la SMCC, respect des cloisonnements lors des exploitations	Cartographie de l'espèce	A chaque passage en coupe de la parcelle	L'espèce se maintient : zone stable
GUYON-R_HVC1-3_03 <i>Mares</i>	22,30	19ha60a	Se referment	Assèchement, installation de ligneux, non-	Plan de gestion, Débroussaillage, faucardage	Surface	3-4 ans	Les mares doivent être mises en

<i>intraforestières</i>				respect de la zone tampon lors de l'exploitation	Pas de rémanents dans la mare			lumière mais aucun rémanent ne doit rester dans les mares
GUYON-R_HVC1-3_04 Mammifères : Chiroptères Ou Barbastelle	Forêt Carrières		Présent	Présence d'arbres vivants-habitants à conserver, présence des ilots de vieux bois, maintien du bon état des carrières	Présence d'arbres vivants-habitants à conserver, présence des ilots de vieux bois, maintien du bon état des carrières	Nombre d'arbre vivant-habitat/ha	A chaque passage en martelage	
GUYON-R_HVC1-3_05 Oiseaux nicheurs : Pics	Forêt Carrière		Présent	La suppression de gros bois mort ou dépérissant, suppression de son habitat	Présence d'arbres vivants-habitants à conserver, présence des ilots de vieux bois	Nombre d'arbre vivant-habitat/ha	A chaque passage en martelage	
HVC 6								
GUYON-R_HVC6_01 Arboretum	ARBOR	12ha30a	Entretenu	Perte d'identité Disparition de l'architecture	Plan de gestion spécifique à l'arboretum	Cartographie des travaux	Annuelle	Maintien des milieux
GUYON-R_HVC6_02 Tranchée	1	8ha80a	Présentes	Dégradation liée à l'exploitation forestière.	Classé en hors dans sylviculture dans l'aménagement forestier,	Cartographie	Lors d'un passage en coupe	Maintien des tranchées

				Disparition sous couvert végétal et ligneux				
GUYON-R_HVC6_03 Carrières	22, 23, 30	24ha20a	Restaurées et à entretenir	Fermeture du milieu et végétalisation du front de taille	Nettoyage de la zone selon le développement du végétal, entretien de la clôture en hursus tout autour de la carrière	Surface fauchée	3-4 ans	Maintien des milieux
GUYON-R_HVC6_04 Potentielle Camp romains	6,14,17,18,19,21		Présence à confirmer	Passage des engins lors des exploitations forestières sur la parcelle	Identification des zones dans l'aménagement et matérialisation sur le terrain, aucuns passages d'engins dans les périmètres identifiés		Lors d'un passage en coupe de la parcelle	

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe 4 représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de La Roche Guyon et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

Les différents éléments du réseau doivent être maintenus en bon état de conservation. La carte du réseau de conservation est disponible en annexe 5.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	6.91 ha (soit 2.18 %)
Îlot de vieillissement	12.95 ha (soit 4.09%)
Milieus associés : zones ouvertes et carrières	14.09 ha classés HSY Espaces semi-ouverts (soit 4.45%)
Cours d'eau, mares et zones tampon de 10m le long de ces éléments	0.0928 ha pour les 3 mares 0.57 ha pour les zones tampon
TOTAL (surface des polygones fusionnés)	

Les îlots de vieux bois (sénescence et vieillissement) sur les parcelles 13, 14, 16, 18, 20, 23, ont été matérialisés et cartographiés en 2007 dans des secteurs présentant un fort potentiel en gros et vieux bois (vieille hêtraie, chênaie à buis). Ces vieux arbres principalement des Hêtres surannés permettent l'installation d'une faune et d'une flore particulières par la présence de bois mort, de cavités, de replis d'écorces. Ils sont mentionnés au titre de la Directive Habitat site N2000 n° FR1100797 : "Coteaux et Boucles de Seine". Les arbres y suivent un cycle naturel sans intervention humaine.

4.4. Espèces invasives

La carte des espèces invasives est disponible est annexe 6.

- Bambou (environ 500 m² principalement localisés sur l'Arboretum)
- Laurier (environ 400 m² principalement localisés sur l'Arboretum)
- Buddleia (environ 200 m² parcelle 9).
- Ailante (environ 200 m² en bordure de la route des Crêtes).

Les bambous sont régulièrement broyés (broyage annuel). Le laurier et le buddléia sont traités par arrachage mécanique (avec évacuation) de façon ponctuelle et localisés. Une action est à mettre en place pour l'ailante (arrachage mécanique).